

avoient déjà faites pour l'expédition de la Flotte & des Gallions, suivant l'ancien usage. Ils ont représenté, que le commerce d'*Amérique* ne pouvoit subsister sur un pied avantageux sans ce rétablissement. La Cour paroît plus disposée qu'elle n'étoit auparavant à le leur accorder. Le nouveau Président de la *Contraction* doit se rendre à *Cadix*, afin de convenir avec la Chambre de Commerce, au sujet du réglemeut que l'on suivra désormais à cet égard.

IV. Depuis que le Roi a rendu sa bienveillance aux Hambourgeois, & consenti au rétablissement de leur Commerce dans ses Etats, on parle de quelques considérations qu'a fait naître le projet de commerce des Danois avec l'Empire de *Maroc*. Le bruit se répand même, que l'on doit faire des représentations à la Cour de Danemarck, pour l'engager de renoncer à ce projet, afin de prévenir les inconvéniens qui en résulteroient à l'égard du Commerce que les sujets de cette Couronne font en *Espagne*. Le Syndic Klefeker, Député de la Ville de *Hambourg*, doit continuer de s'attêter à *Madrid* jusqu'à ce qu'il ait reçu des nouvelles d'*Alger*, que le Consul & les Facteurs Hambourgeois s'en seront retirés.

V. Sur une demande formée par la Maison d'Orléans, au sujet des arrérages du douaire de la feüe Reine d'Espagne, fille du Duc Régent de France, & veuve du Roi Louis I, le Roi a rendu un Décret par lequel il est ordonné que les titres sur lesquels cette Maison fonde sa prétention, seront remis entre les mains de quatre Commissaires que Sa Majesté a nommés pour examiner cette demande, & pour lui en faire le rapport.